



ACCESSIBILITE DES FORMATIONS AUX PSH/PMR

Notre engagement en faveur des PSH et PMR pour leur accessibilité à nos formations

L'article D5211-2 en suivants du Code du Travail (Loi Handicap du 11/02/2005) précise bien que notre organisme de formation AFFENE OFFICE, comme tout autre, doit tout mettre en œuvre au titre de la formation professionnelle continue, pour tenir compte des besoins particuliers des **personnes handicapées** et leur permettre de bénéficier d'un accueil adapté (à temps partiel ou discontinu). Il s'agit de toutes les personnes handicapées mentionnées à l'article L. 5212-13 du présent code et à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles, en leur permettant de suivre nos formations selon une durée adaptée de formation et des modalités adaptées de validation de la formation professionnelle à leur situation e handicaop.

AFFENE OFFICE S'ENGAGE POUR L'ACCUEIL EN FORMATION DES PSH ET DES PMR

En adaptant nos formations proposées. La majorité de nos programmes de formation est accessible aux stagiaires et candidats souffrant d'un handicap. Nous nous adaptons dès leur accueil jusqu'à leur suivi de leur formation et, en passant par la facilitation de leur accès à la formation et leur accompagnement pédagogique tout au long de la formation.

AFFENE OFFICE MET A DISPOSITION DES RESSOURCES REFERENTES

. Une **Référente pédagogique qui est également Correspondant Handicap** chargée de l'information de l'orientation et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des personnes à mobilité réduite. En sa qualité de Correspondant handicap, cette personne ressource joue le rôle d'interface entre l'apprenant et le référent handicap : il guide et met en relation la PSH, la PMR avec **le Référent Insertion de la PSH** et **le bon partenaire** lorsque celles-ci souhaitent obtenir des informations complémentaires pour le bon déroulé de leur formation (mise à disposition de matériel spécifique, accompagnement personnalisé, etc...); ce qui rassure la **personne handicapée** elle-même car elle connaît bien ses difficultés, surtout si elle a déjà pu bénéficier d'adaptations.

Association loi 1901 déclarée le 8 janvier 2013 €
 N°SIRET : 79 162 104 800028 . Code
 N° formation professionnelle : 9
 Siège : 12, rue des Taillis CLAIRIERE 97200 FORT I
 Courriel : contact@ffeneoff
 site : www.affeneoff
 Téléphone : 0596 696



. Nos **deux Référents Handicap** pour accompagner, guider et faciliter le parcours de formation de toute personne en situation de handicap.

Nous mobilisons en parallèle les réseaux et partenaires du territoire, susceptibles de conseiller AFFENE OFFICE dans la prise en charge de ces publics en situation de handicap et à mobilité réduite.

La présence de **Référents handicap** formés, est aussi un véritable atout dans la mise en œuvre de **l'accessibilité des formations** dispensées. Ils sont soutenus par le dispositif **Ressources Handicap Formation (RHF) de l'AGEFMA** pour l'évaluation des besoins de compensation, la mise en œuvre des adaptations et les financements nécessaires.

Notre réseau de partenaires est composé ainsi :

TYPE DE PRESTATIONS	PRESTATAIRES	CONTACT	ADRESSE
EPAAST	ACTITUDES	Nordine-Philippe ABDESSEMED npa@actitudes.fr 06.96.72.72.37	MBE 232 Mangot Vuclin 97288 Le Lamentin Cedex 2
PAS HA HANDICAP AUDITIF	AMEIS	Lucien LECACON Sandra URSULET contact@ameisignes.fr 05.96.57.61.93	Zac de Rivière Roche Immeuble ARTIS- DIVERS Bât F3 97200 FORT DE FRANCE
PAS HV HANDICAP VISUEL	ATHAMA	Cynthia MOREZE Alain LOUIS Kety Laure LOLLIA 05.96.54.22.28	46 rue René Maran BP297 97257 FORT DE FRANCE CEDEX
PAS HMo HANDICAP MOTEUR	ACTITUDES	Nordine-Philippe ABDESSEMED npa@actitudes.fr 06.96.72.72.37	MBE 232 Mangot Vuclin 97288 Le Lamentin Cedex 2
PAS HP HANDICAP PSYCHIQUE	AARPHA	Guimette BOULINVAL Béatrice BONTE contact@aarpha.org 05.96.59.14.15	Espace Anita et Léon LAUCHEZ Eaux Découpées – Bd Nelson MANDELA 97200 FORT DE France
PAS TCO TROUBLES COGNITIFS			
PAS HM HANDICAP MENTAL			
POLITIQUE HANDICAP DANS FONCTION PUBLIQUE	FIPHFP Martinique	Nadia DAUDE nadia.daude@region-martinique.mq	



GESTION DES FONDS POUR L'INSERTION DES PH MISE EN ŒUVRE DE MOYENS DE COMPENSATION COMPLEMENT DES FINANCEMENTS ACCORDÉS PAR LES OPCPO	AGEFIPH Martinique	Dominique ALLANET d-allanet@agefiph.asso.fr	2 Avenue des Arawaks Immeuble Eole 1 97200 Fort-de-France
DEVELOPPEMENT EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES	AGEFIPH Martinique	05.96.71.24.66	2 Avenue des Arawaks Immeuble Eole 1 97200 Fort-de-France
ACCUEIL, ORIENTATION ET OUVERTURE DROITS POUR PH	MDPH Martinique	contact@mdph972.fr 05.96.70.09.95	Lotissement Dillon Stade 1 rue Georges Eucharis Espace Pythagore 97200 FORT DE FRANCE
ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS L'EMPLOI	CAP Emploi	Gilles JEAN-BAPTISTE gjb@urass.fr 06.96.04.35.69 informations@capemploi972.com 05.96.50.43.01	Espace Pythagore 1 rue Georges Eucharis Lotissement Dillon Stade 97200 Fort-de-France
ACOMPAGNEMENT, ORIENTATION et CONSEILS à la Formation	CAP Emploi URASS	Jean-Claude AZUR jean-claude.azur@urass.fr	Espace Pythagore 1 rue Georges Eucharis Lotissement Dillon Stade 97200 Fort-de-France
	Pôle Emploi	09.72.72.39.49	Rue de Kerlys Berges de Dillon 97200 Fort-de-France
	Missions locales	05.96.58.92.83	14-18 Rue Pierre et Marie Curie 97200 Fort-de-France
Appui/Conseil	RHF Martinique	Marie-Alice KICHENIN rhfmartinique@agefma.fr 06.96.08.68.63	Immeuble Foyal 2000 Rue du Gouverneur Ponton 97200 Fort-de-France

GLOSSAIRE

EPAAST : Études préalables à l'aménagement et à l'adaptation des situations de travail

PAS : Prestations d'Appui Spécifiques

AMEIS : Association Martiniquaise pour l'Education et l'Insertion des Sourds

AARPHA : Association d'Aide à la Réinsertion des Personnes Handicapées suite à des Accidents

FIPHP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

MDPH : Maison Des Personnes Handicapées

RHF : Ressource Handicap Formation

Association loi 1901 déclarée le 8 janvier 2013 €
N°SIRET : 79 162 104 800028 . Code
N° formation professionnelle : 9
Siège : 12, rue des Taillis CLAIRIERE 97200 FORT I
Courriel : contact@ffeneoff
site : www.affeneoff
Téléphone : 0596 696



MISE EN PLACE DE MESURES DE COMPENSATION DU HANDICAP

Pour compenser les éventuels obstacles au projet de formation et la montée en compétences des stagiaires en situation de handicap, nous mettons en place plusieurs types de mesures de compensation :

- Pédagogique : adaptation des méthodes et des documents pédagogiques définis et adaptés selon le contexte
- Technique : accès à des locaux adaptés, mis à disposition d'équipement spécifique au besoin
- Organisationnelle : Possibilité d'une organisation individualisée de la formation (aménagement d'horaires ou de phases de repos par exemple)

Ces mesures sont conditionnées par le préalable d'une évaluation personnalisée en rapport avec la situation de handicap du futur stagiaire.

Déroulement de la démarche d'accompagnement engagée :

1 – Réception et analyse personnalisée de la demande

- Identification du handicap
- Compréhension de la situation et des difficultés rencontrées
- Analyse des contraintes générées en situation professionnelle

2 – Evaluation des besoins et étude de faisabilité en rapport avec le besoin

- Examen des besoins personnalisés attendus
- Etude de faisabilité de l'adaptation du type de formation choisi.

3 – Transmission d'une réponse individualisée comprenant une

- Recherche de moyens d'adaptation appropriés
- Evaluation financière des mesures de compensation identifiées.

Pour toutes demandes ou besoins d'informations adaptées et complémentaires, nous vous prions de contacter :

Magalie FORTUNE
Référente et Correspondante Handicap principale
Référente pédagogique
magalie.fortune@affeneoffice.com
0696254300

